

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALONS EN CHAMPAGNE - 5101 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/07/2024 - 1817 - 2015 B 00060 - 810 560 813 - TPS
BBL

26 JUIN 2024

TPS BBL
SAS au capital de 20 000 euros,
Immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 810 560 813,
dont le siège social est situé : RUE LOUIS BLEROT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

Greffier Du Tribunal de Commerce

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 30 JUIN 2024**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 334 651,75 euros.

L'Assemblée générale décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau », soit 27 297,71 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 307 354,04 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 307 354,04 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 307 354,04 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 73 214,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 36,60 euros

Exercice N-3 :

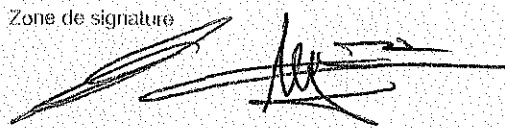
- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

2A₁ u

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Dirigeants

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, is written over a light gray dotted rectangular background.

Certifié conforme

2A₂ 2a

TPS BBL

SAS au capital de 20 000 euros,
immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 810 560 813,
dont le siège social est situé : RUE LOUIS BLERIOT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024**

L'an 2024,
le 30 juin,
à 14 heures,

Au siège social, RUE LOUIS BLERIOT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

Les associés de la société TPS BBL, SAS au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Abdelali ZIZOUN, propriétaire de 1 800 actions
- Monsieur Rachid ZIZOUN, propriétaire de 200 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 2 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdelali ZIZOUN.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;

21¹ 22

- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 334 651,75 euros.

L'Assemblée générale décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau », soit 27 297,71 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 307 354,04 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 307 354,04 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 307 354,04 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 73 214,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 36,60 euros

Exercice N-3 :

JA² UR

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Abdelali ZIZOUN

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Président : 9 152,18 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeants

Zone de signature



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	900	873	27	207
Autres immobilisations corporelles	106 894	39 088	67 806	80 254
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	24 468		24 468	59 141
ACTIF IMMOBILISÉ	132 262	39 961	92 301	139 603
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				240
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	32 124		32 124	
Créances				
Clients et comptes rattachés	335 743		335 743	290 581
Autres	66 120		66 120	36 946
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	348 006		348 006	51 189
Charges constatées d'avance	27 458		27 458	16 691
ACTIF CIRCULANT	809 452		809 452	395 647
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	941 714	39 961	901 753	535 250

ZA 22

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé)	20 000	20 000	20 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :	- Légale - Statutaires ou contractuelles - Réglementées - Autres	2 000	2 000
Report à nouveau		-27 298	38 397
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		335 271	-65 695
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		329 973	-5 298
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour :	- Risques - Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit - Financières diverses	134 137	151 648
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		20 000	20 000
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés - Fiscales et sociales - Sur immobilisations et comptes rattachés	147 644	166 261
Autres dettes		232 369	173 786
Instruments de trésorerie		37 630	28 853
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES		571 779	540 548
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		901 753	535 250

2A 2A